

L'AQDMD demande à Christian Dubé de redéposer un projet de loi sur l'aide médicale à mourir dès la reprise de la session parlementaire

Montréal, le 6 octobre 2022 • Alors qu'il semble que M. Dubé sera reconduit à son poste de ministre de la Santé, l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) le félicite et appelle à tenir le plus tôt possible les engagements pris durant la campagne concernant l'aide médicale à mourir.

Dans un courrier adressé à l'AQDMD en date du 12 septembre, la Coalition Avenir Québec s'est en effet engagée à redéposer son projet de loi 38 : *« La CAQ s'engage à ramener un projet de loi similaire à la version initiale du projet de loi 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives. En effet, nous souhaitons donner favorablement suite aux recommandations de la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie. »*

Ce projet prévoyait en particulier **l'accès aux demandes anticipées** pour les personnes touchées par une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer. D'autres éléments essentiels étaient intégrés au projet de loi 38 : 1 - l'harmonisation de la loi du Québec avec le vocabulaire utilisé par le Code criminel concernant la notion de handicap ; 2 - la possibilité pour les **infirmiers/ères praticiens/ennes spécialisés/ées (IPS)** d'évaluer les patients et d'administrer l'aide médicale à mourir ; 3 - l'obligation **d'inclure l'aide médicale à mourir dans les soins proposés** par les maisons de soins palliatifs.

Maintenant que les élections sont passées, l'AQDMD s'attend à ce que les engagements pris durant la campagne sur le sujet soient respectés le plus tôt possible, et qu'**un projet de loi relatif à l'aide médicale à mourir soit déposé dès la reprise de la session parlementaire.** *« Nous souhaitons que le gouvernement puisse se pencher sur le sujet sans tarder et enfin offrir aux patient.es l'accès aux demandes anticipées. Ce serait un geste fort de reprendre ce projet qui n'a pas pu aboutir en juin, et que le premier projet de loi déposé lors de la nouvelle session parlementaire porte sur ce sujet, l'essentiel du travail de réflexion transpartisan ayant été accompli »,* précise Georges L'Espérance, praticien de l'aide médicale à mourir et Président de l'AQDMD.

« L'engagement de redéposer ce projet de loi, c'est une immense lueur d'espoir, pour moi comme pour tous les patients qui partagent ma situation. Il est urgent que je puisse rédiger mes demandes anticipées pour pouvoir vivre mes dernières années dans la sérénité avec la certitude de conserver ma dignité », conclut Sandra Demontigny, touchée par l'Alzheimer précoce et porte-parole de l'AQDMD.

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : <https://aqdmd.org/>